

MON SÉJOUR EN HÔPITAL DE JOUR (HDJ)

DÉROULEMENT DE MON SÉJOUR EN HDJ

Le service se situe au étage du bâtiment
Les horaires d'ouverture du service sont deH..... àH..... du lundi au vendredi.
Le numéro est



Présentez-vous à l'heure de votre convocation le jour de l'hospitalisation et apportez :

- ▶ votre convocation et/ou votre carte de rendez-vous
- ▶ une pièce d'identité, votre carte vitale, votre carte mutuelle si vous en avez une
- ▶ les résultats des examens demandés

ACCUEIL HDJ



À VOTRE ARRIVÉE

Notifiez votre présence et obtenez vos étiquettes le cas échéant. Vous serez ensuite dirigé(e) en salle d'attente.



VOTRE SÉANCE DE TRAITEMENT

Un infirmier vous installera dans une chambre équipée de lits ou de fauteuils de traitement. Vos constantes seront vérifiées (pouls, tension, température). Une fois votre perfusion commencée, l'infirmier(ère) sera en mesure de vous communiquer une heure approximative de sortie.

Votre perfusion durera environ 30 minutes. Vous pouvez solliciter l'infirmier(ère) tout au long de votre traitement.*

5



À VOTRE DÉPART

L'infirmier ou l'assistant d'accueil vous remettra vos papiers de sortie :

- ▶ convocation pour la prochaine séance de perfusion
- ▶ ordonnances de sortie
- ▶ bon de transport si nécessaire

1



VOTRE CONSULTATION

En fonction de votre prise en charge personnalisée, vous bénéficierez ou non d'une consultation médicale avec votre oncologue ou soignant pour valider l'administration de votre perfusion. Lors de ce temps dédié, n'hésitez pas à poser toutes vos questions.

Voir fiche « Je prépare mes prochains RDV »

3



À LA FIN DE L'ADMINISTRATION DE VOTRE TRAITEMENT ET APRÈS AVOIR ÉTÉ DÉPERFUSÉ(E)

Un temps de surveillance peut être préconisé avant votre retour à domicile.

BON À SAVOIR

Votre heure de convocation est liée à des critères spécifiques de prise en charge comme la durée du traitement par exemple : elle est donc difficilement modifiable.

Pour le confort de tous, votre établissement peut limiter le nombre d'accompagnants.

Pour la tranquillité de tous et pour ne pas perturber le fonctionnement de certains appareils, il peut vous être demandé de ne pas faire usage de votre téléphone portable au sein du service.

Des procédures d'identité-vigilance seront réalisées afin de vérifier votre identité tout au long de votre parcours en HdJ.

*Pour certains traitements, la durée de perfusion peut être supérieure

Cette fiche est destinée à vous informer sur votre prise en charge sous immuno-thérapie. Elle ne peut en aucun cas se substituer aux conseils de votre médecin ou de votre pharmacien et à la prescription de votre médecin. N'hésitez pas à leur demander des précisions sur les points qui ne vous paraissent pas suffisamment clairs et à leur demander des informations supplémentaires sur votre cas particulier. Les informations contenues dans cette fiche sont générales ; elles ne sont pas forcément adaptées à votre cas particulier. Ce document ne se substitue pas aux recommandations des autorités de santé ou à celles des sociétés savantes. Pour plus d'information sur l'immuno-thérapie, veuillez consulter votre médecin ou votre pharmacien.

LA PRÉPARATION DE MA SÉANCE

Avant chaque séance, vous devrez avoir réalisé un bilan biologique. Une ordonnance vous aura été remise à cet effet lors de votre précédente séance. Les résultats, une fois transmis par

le laboratoire, seront validés par l'oncologue. Un professionnel de santé vous contactera ensuite pour confirmer, reporter ou annuler votre cure.

LE CONTACT PRÉ-CURE

Dans certains cas, si votre établissement le propose et si vous y êtes éligible, vous pourrez bénéficier d'un contact dit pré-cure. Votre interlocuteur privilégié au sein de votre établissement vous contactera peu avant votre cure (autour de J-2).

Dans le cas de ma prise en charge, cet appel pré-cure a lieu tous les J- avant chacune de mes cures.

Je suis contacté(e) par



DURANT LE CONTACT PRÉ-CURE

- La date et l'horaire de votre RDV à venir vous seront rappelés.
- Un professionnel de santé vérifiera que vous avez bien réalisé votre dernier bilan biologique et vos éventuels examens d'imagerie.
- Un professionnel de santé vérifiera votre éligibilité à la prochaine cure en se fondant sur :
 - ▶ l'évolution de votre état général. Une série de questions vous sera posée pour connaître votre état de santé depuis la dernière cure et vérifier votre tolérance au traitement.
 - ▶  **Voir fiche « Mon suivi entre les cures » pour voir sur quoi porteront les questions.**
 - ▶ les résultats de votre dernier bilan biologique.



Lors de cet échange, n'hésitez pas à informer le professionnel de santé de tout événement indésirable ou symptôme qui aurait pu survenir depuis votre dernière séance.

POURQUOI EST-CE IMPORTANT ?

Le contact pré-cure permet d'optimiser votre parcours et de minimiser vos temps d'attente le jour J :

- ▶ votre temps de consultation médicale est adapté selon vos besoins exprimés lors de l'appel.

Dans le cas d'une prise en charge en Hôpital de Jour :

- ▶ Dans certains établissements, la préparation de votre traitement est anticipée, ce qui minimise votre temps d'attente le jour J.
- ▶ Votre éligibilité au traitement est vérifiée en amont, vous permettant de ne pas faire le déplacement en HdJ si vous n'êtes pas apte à recevoir votre traitement.



En fonction de l'évaluation que réalisera le professionnel de santé, votre séance à venir sera confirmée et le professionnel de santé aura à charge de l'organiser (confirmation de la séance et anticipation de la préparation et de la mise à disposition du traitement pour son administration à domicile).

Cette fiche est destinée à vous informer sur votre prise en charge sous immuno-thérapie. Elle ne peut en aucun cas se substituer aux conseils de votre médecin ou de votre pharmacien et à la prescription de votre médecin. N'hésitez pas à leur demander des précisions sur les points qui ne vous paraîtraient pas suffisamment clairs et à leur demander des informations supplémentaires sur votre cas particulier. Les informations contenues dans cette fiche sont générales ; elles ne sont pas forcément adaptées à votre cas particulier. Ce document ne se substitue pas aux recommandations des autorités de santé ou à celles des sociétés savantes. Pour plus d'information sur l'immuno-thérapie, veuillez consulter votre médecin ou votre pharmacien.

QU'EST-CE QUE L'IMMUNOTHÉRAPIE ?

Ces dernières années, les récents progrès de la médecine ont permis de développer de nouvelles options thérapeutiques porteuses de nouveaux espoirs

pour lutter contre les cancers: les immunothérapies. Cette stratégie thérapeutique s'avère efficace chez de plus en plus de malades.

La nouvelle génération de traitement anti-PD1 et PDL1 couvre un spectre large d'une trentaine de tumeurs potentiellement concernées.¹

QUELS SONT LES PRINCIPES DE L'IMMUNOTHÉRAPIE EN ONCOLOGIE ? ^{1,2,3}

Le système immunitaire protège notre organisme contre les menaces, le plus souvent extérieures (virus, bactéries, etc.), mais aussi intérieures. Lorsqu'un « intrus » est détecté, le système immunitaire l'identifie puis essaye de l'éliminer.

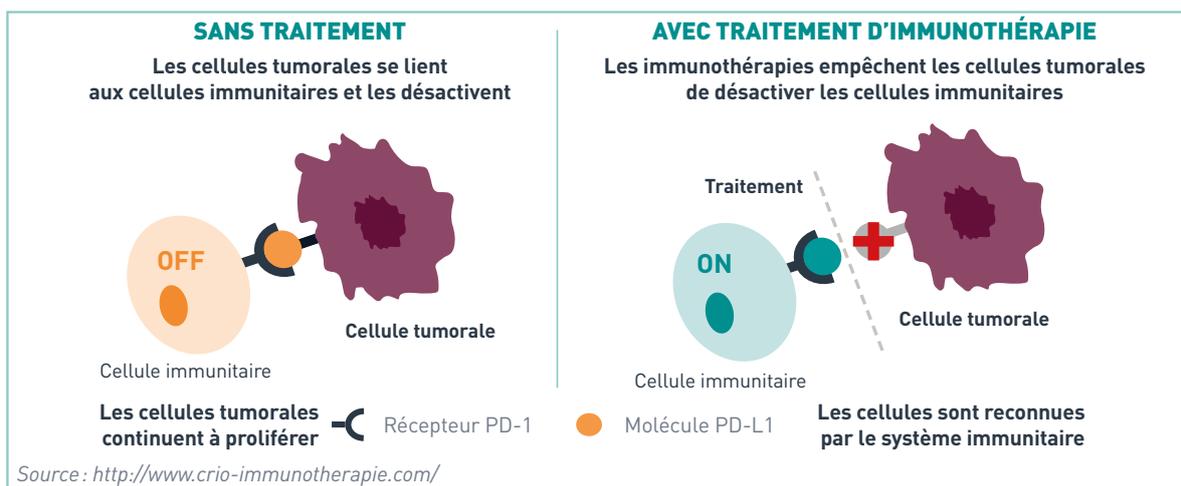
Le système immunitaire face au cancer

Malheureusement, en général, le système immunitaire ne reconnaît pas les cellules cancéreuses comme une menace pour l'organisme et elles échappent aux défenses immunitaires, puis prolifèrent.

Les traitements par immunothérapie

Leur objectif est de stimuler et éduquer le système immunitaire (et notamment les lymphocytes, globules blancs) pour qu'il reconnaisse et détruise les cellules cancéreuses.

Un exemple de mode d'action en immunothérapie anticancéreuse : l'inhibition des points de contrôle du système immunitaire



▶ Voir vidéo « Mécanisme d'action des immunothérapies » disponible sur youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=TtTu6VzDQMg>

QUELS SONT LES POTENTIELS EFFETS SECONDAIRES DE L'IMMUNOTHÉRAPIE EN ONCOLOGIE ?

Dans certains cas, en raison de leur mode d'action par levée de l'inhibition de certaines cellules immunitaires, les immunothérapies peuvent être responsables de l'activation de cellules immunitaires auto-réactives. Celles-ci infiltrent alors les tissus sains et sont à l'origine de manifestations auto-immunes appelées. « Effets indésirables liés à l'immunité » (EILI).

📄 Voir fiche : « Mon suivi entre les cures »

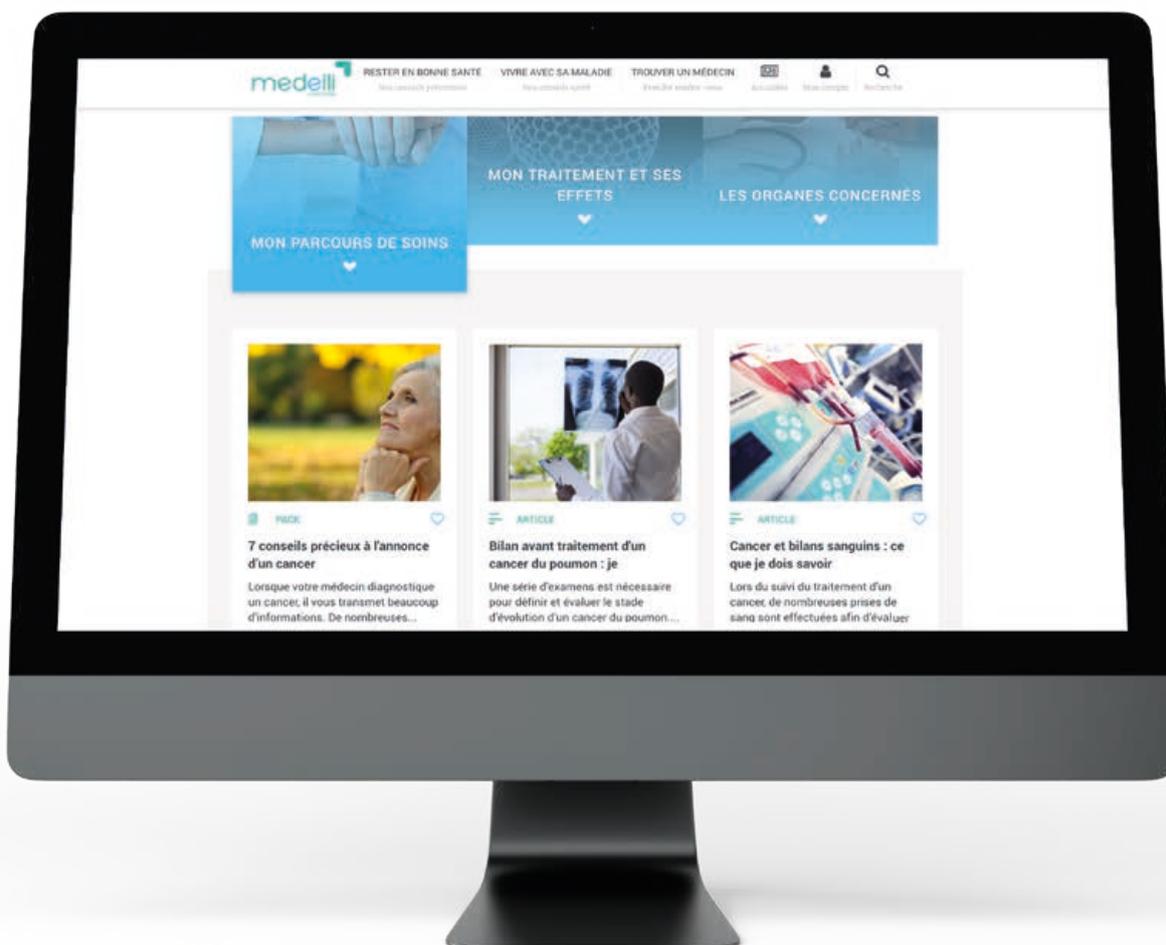
VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS ?

Retrouvez toutes nos informations sur l'immunothérapie et ses effets, ainsi que le parcours de soins.

www.medelli.fr/io/



medelli
by docvadis



Rédigés

pour des patients



Conseillés

par des médecins



Mis à jour

régulièrement



Validés

par des comités
scientifiques

Cette fiche est destinée à vous informer sur votre prise en charge sous immuno-thérapie. Elle ne peut en aucun cas se substituer aux conseils de votre médecin ou de votre pharmacien et à la prescription de votre médecin. N'hésitez pas à leur demander des précisions sur les points qui ne vous paraîtraient pas suffisamment clairs et à leur demander des informations supplémentaires sur votre cas particulier. Les informations contenues dans cette fiche sont générales ; elles ne sont pas forcément adaptées à votre cas particulier. Ce document ne se substitue pas aux recommandations des autorités de santé ou à celles des sociétés savantes. Pour plus d'information sur l'immuno-thérapie, veuillez consulter votre médecin ou votre pharmacien.

1. <http://crio-immunotherapie.com/>, Livre Blanc, les défis de l'immunothérapies en oncologie.
2. <https://www.youtube.com/watch?v=TtTu6VzDQMg>, Mécanisme d'action des immunothérapies.
3. <https://www.esmo.org/content/download/138227/2546564/file/FR-Guide-pour-les-Patients-les-Effets-Secondaires-Lies-a-l-Immunotherapie.pdf>

LES GRANDES ÉTAPES DE MON PARCOURS DE SOINS SOUS IMMUNOTHÉRAPIE

LORS DE LA DÉCISION DE TRAITEMENT

Cette étape est très importante pour vous et vos proches car elle marque votre entrée dans votre parcours de soins pour la prise en charge du cancer.

La stratégie thérapeutique est définie sur la base de l'avis rendu en réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP).

Durant la RCP, au moins 3 médecins spécialistes différents sont réunis pour identifier la meilleure option thérapeutique en se basant sur votre bilan médical, les examens complémentaires et les éventuels résultats de l'examen d'anatomopathologie.

 Découvrez la vidéo « Je comprends la place du laboratoire d'anatomie pathologique » : <https://www.medelli.fr/je-comprends-la-place-du-laboratoire-danatomie-pathologique/>

Le dispositif d'annonce a pour objectif de vous permettre de bénéficier des meilleures conditions d'information, d'écoute et de soutien.

Il vous assure :

-  un temps médical d'annonce et de proposition de traitement avec remise de votre **Plan Personnalisé de Soins (PPS)**
-  un temps soignant de soutien et de repérage de vos besoins
-  et un accès à **des soins de support**.



SÉANCES ET INTERCURES

Le jour et l'heure de votre première séance de traitement en Hôpital de Jour (HdJ) vous seront communiqués par l'équipe soignante. Lors de cette première séance en HdJ, vous bénéficierez d'une attention particulière de l'équipe soignante de sorte à appréhender les lieux et le fonctionnement de l'HdJ. Un certain nombre de brochures et documents vous seront remis.

Les séances pourront être réalisées en :

 **HOSPITALISATION DE JOUR**  Voir fiche « Mon séjour en Hôpital de Jour »

 **HOSPITALISATION COMPLÈTE**

 **HOSPITALISATION À DOMICILE**  Voir fiche « Ma prise en charge en HAD »

LA PRÉPARATION DE MA SÉANCE

-  Un bilan biologique sera à réaliser avant chacune de vos séances.
-  Les résultats, transmis par le laboratoire d'analyses médicales, seront contrôlés par l'équipe de l'HdJ. Suivant les résultats de votre bilan biologique votre prise en charge sera adaptée.

 Voir fiche « La préparation de ma séance »

MON SUIVI ENTRE LES CURES

Les immunothérapies peuvent être à l'origine d'effets indésirables liés à l'immunothérapie (EILI). Il est important d'apprendre à reconnaître ces EILI dès l'instauration de vos cures d'immunothérapie et de les prendre en charge le plus rapidement possible au cours du traitement.

 Voir fiche « Mon suivi entre les cures »

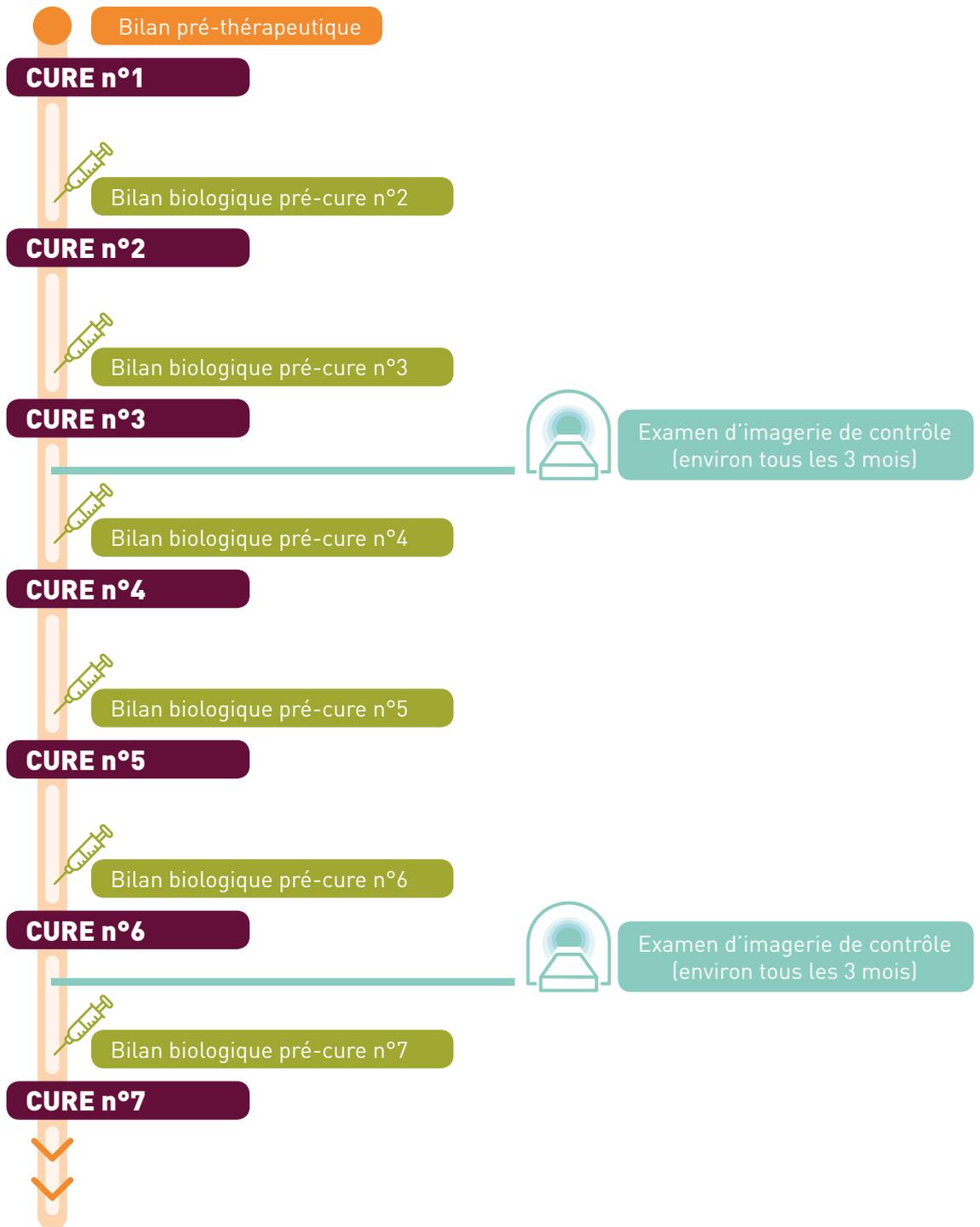
● MON PROTOCOLE THÉRAPEUTIQUE

DÉROULEMENT DE MES CURES

Nom de la molécule :

Durée de la perfusion : 30 min

autre :



Pour vous accompagner dans cette planification, retrouvez la fiche « Mes prochains rendez-vous » et centralisez tous vos rendez-vous.

Cette fiche est destinée à vous informer sur votre prise en charge sous immuno-thérapie. Elle ne peut en aucun cas se substituer aux conseils de votre médecin ou de votre pharmacien et à la prescription de votre médecin. N'hésitez pas à leur demander des précisions sur les points qui ne vous paraîtraient pas suffisamment clairs et à leur demander des informations supplémentaires sur votre cas particulier. Les informations contenues dans cette fiche sont générales ; elles ne sont pas forcément adaptées à votre cas particulier. Ce document ne se substitue pas aux recommandations des autorités de santé ou à celles des sociétés savantes. Pour plus d'information sur l'immuno-thérapie, veuillez consulter votre médecin ou votre pharmacien.

MA PRISE EN CHARGE EN HOSPITALISATION À DOMICILE (HAD)

1 VALIDATION DE L'ADMISSION EN HAD



Dans un premier temps, **l'infirmier coordinateur hospitalier** vous rencontre ainsi que votre entourage pour :

- Recueillir votre consentement
- Rassembler les informations pour le dossier de soins.
- Évaluer vos besoins
- Vous informer sur vos droits et vos devoirs

Le médecin coordonnateur hospitalier recueille l'accord de votre **médecin traitant**.

2 VOTRE SÉANCE EN HAD



L'infirmier coordinateur hospitalier organise les soins et commande les médicaments et le matériel.

Votre traitement vous est administré directement à votre domicile **par l'infirmier(ère) sous convention et habilité à réaliser une prise en charge sécurisée.**

 [Voir fiche « La préparation de ma séance »](#)

3 SUIVI ENTRE LES CURES



Vous disposez d'une **permanence téléphonique** en dehors des passages de **l'équipe soignante**.

L'équipe soignante reste à votre disposition pour vous apporter des éléments de réponse en cas de besoin.

Il est important d'apprendre à reconnaître les effets indésirables du traitement dès l'instauration de vos cures d'immunothérapie.

 [Voir fiche « Mon suivi entre les cures »](#)

4 FIN DE LA PRISE EN CHARGE



La fin de la prise en charge est prononcée par **le(s) médecin(s)**.

Si votre prise en charge en HAD était interrompue par une **hospitalisation traditionnelle**, la réadmission en HAD nécessiterait une réévaluation des besoins en soins et une **demande de réadmission** formulée par le **médecin prescripteur**.

DÉROULEMENT DE VOTRE SÉANCE EN HAD



EN AMONT DE VOTRE SÉANCE

- ▶ le jour de l'administration de votre traitement est programmé
- ▶ vous le recevrez à votre domicile
- ▶ vous prendrez contact avec votre infirmier pour valider son passage

1

2

3

4

5



DURANT VOTRE SÉANCE

- ▶ l'infirmier sera présent
- ▶ pourra répondre à vos questions
- ▶ l'infirmier pourra être amené à réaliser plusieurs tâches :
 - renseigner des informations sur la séance dans votre dossier,
 - vérifier
 - saisir les informations concernant la traçabilité des températures, etc.

 Voir fiche « Je prépare mes prochains RDV »



AU DÉPART DE L'INFIRMIER

L'infirmier vous rappellera la conduite à tenir en cas de survenue d'EI

 Voir fiche « Mon suivi entre les cures »



VOTRE SÉANCE DE TRAITEMENT

L'infirmier fera les vérifications en lien avec l'identitovigilance et la conformité des traitements administrés, selon la prescription médicale établie (protocole et OK perfusion)

UNE FOIS CES VÉRIFICATIONS RÉALISÉES

Votre traitement vous sera administré selon le protocole clinique



À LA FIN DE L'ADMINISTRATION DE VOTRE TRAITEMENT

L'infirmier :

- ▶ débranchera le dispositif d'administration du TTT
- ▶ éliminera les déchets
- ▶ effectuera les transmissions écrites sur le dossier prévu à cet effet et partager avec l'équipe pluridisciplinaire à domicile les informations relatives à votre prise en charge

Cette fiche est destinée à vous informer sur votre prise en charge sous immuno-thérapie. Elle ne peut en aucun cas se substituer aux conseils de votre médecin ou de votre pharmacien et à la prescription de votre médecin. N'hésitez pas à leur demander des précisions sur les points qui ne vous paraîtraient pas suffisamment clairs et à leur demander des informations supplémentaires sur votre cas particulier. Les informations contenues dans cette fiche sont générales ; elles ne sont pas forcément adaptées à votre cas particulier. Ce document ne se substitue pas aux recommandations des autorités de santé ou à celles des sociétés savantes. Pour plus d'information sur l'immuno-thérapie, veuillez consulter votre médecin ou votre pharmacien.

MON SUIVI ENTRE LES CURES

En raison de leur mode d'action par levée de l'inhibition de certaines cellules immunitaires, les immunothérapies peuvent être responsables de l'activation de cellules immunitaires auto-réactives. Celles-ci infiltreront alors les tissus sains et sont à l'origine de manifestations auto-immunes appelées « Effets

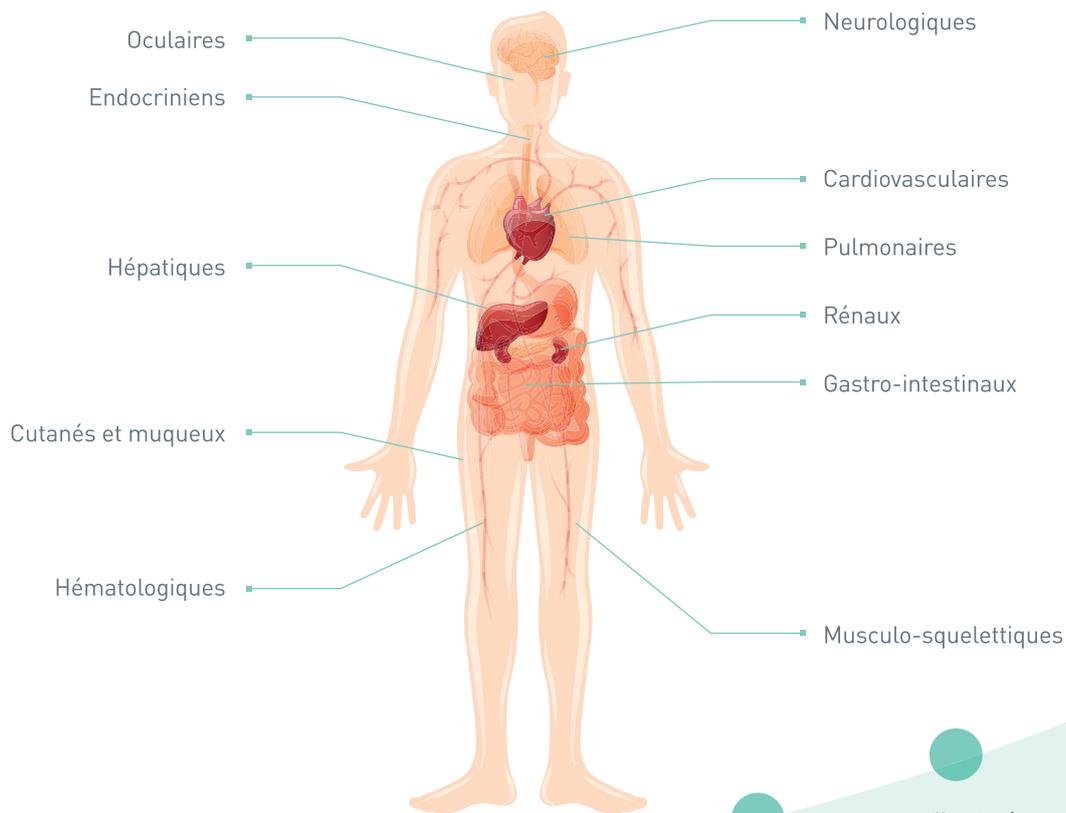
Indésirables Liés à l'Immunité» ou EILI.

Les EILI ne sont pas systématiques, ils sont généralement temporaires et varient d'une cure à l'autre et d'un patient à l'autre. Leur prise en charge précoce permet généralement de diminuer leur durée et de limiter leur potentielle sévérité.¹⁻³

Il est donc important d'apprendre à reconnaître ces effets indésirables dès l'instauration de vos cures d'immunothérapie et de les faire dépister rapidement au cours du traitement.

LES EFFETS INDÉSIRABLES LIÉS À L'IMMUNITÉ (EILI)

Les EILI peuvent principalement être d'ordre :



INFORMATIONS CLÉS

Les EILI peuvent survenir à tout moment (au début, pendant et après le traitement). Cependant, le risque de survenue est plus important dans les 3 à 6 mois après le début du traitement.¹⁻³

La majorité des EILI sont modérés¹⁻³ et réversibles s'ils sont détectés de manière précoce et traités spécifiquement.

Il est important de signaler sans attendre, toute apparition ou aggravation d'un symptôme.

Il est nécessaire d'informer les professionnels de santé qui vous suivent que vous êtes traité(e) par immunothérapie.

Il faut éviter de traiter vous-même les symptômes sans avis médical.

QUELS SONT LES SIGNES QUI DOIVENT M'ALERTER ?

Dans les jours qui suivent votre perfusion, prenez du temps pour vous poser les questions ci-dessous :



Je me sens plus fatigué(e) que d'habitude ?



J'ai une température supérieure à 38°C ?



J'ai des douleurs (articulaires ou musculaires) plus intenses que d'habitude ?



J'ai des nausées et vomissements ?



Je suis plus essoufflé(e) ?



J'ai perdu ou pris du poids ?



Mon nombre de selles a augmenté par rapport à mon transit normal malgré la prise de médicaments ?



J'ai des maux de tête réguliers ?



J'ai des difficultés à réaliser des gestes quotidiens (marcher, écrire, boutonner, bricoler...) ?



J'ai des éruptions cutanées ?



Je présente toute autre problématique, douleurs ou majoration d'un symptôme habituel ?

CONDUITE À TENIR FACE À UN SYMPTÔME

Si vous avez répondu oui à une ou plusieurs des questions dans la section précédente veuillez contacter dès que possible votre interlocuteur privilégié à l'hôpital ou dans le cadre de votre prise en charge en HAD.



JE CONTACTE RAPIDEMENT LE SERVICE AU :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

SUIVI POST-CURE

Si votre établissement le propose et si vous y êtes éligible, vous pourrez bénéficier d'un suivi dit post-cure. Un infirmier ou votre interlocuteur privilégié au sein de votre établissement vous appellera alors après chaque cure (autour de J+10). Le professionnel de santé vérifiera que tout va bien et prendra en compte vos éventuelles demandes (soins de support, examens complémentaires...). Il profitera également de cet appel pour vous rappeler les dates de vos prochains RDV.

Dans ma prise en charge personnalisée, je bénéficie de ce contact post-cure à J+ après chacune de mes cures.

Je suis contacté(e) par

Références

1. Senant M, Giusti D, Weiss L, Dragon-Durey MA. Auto-immunité et gestion des toxicités des traitements par anti-checkpoint inhibiteurs. Bull Cancer. 2016;103 Suppl 1:S175-S185.
2. Champiat S, et al. Management of immune checkpoint blockade dysimmune toxicities: a collaborative position paper. Ann Oncol. 2016;27(4):559-74.
3. Kostine M, et al. Opportunistic autoimmunity secondary to cancer immunotherapy (OASI): An emerging challenge. Rev Med Interne. 2017;38(8):513-25.

Cette fiche est destinée à vous informer sur votre prise en charge sous immuno-thérapie. Elle ne peut en aucun cas se substituer aux conseils de votre médecin ou de votre pharmacien et à la prescription de votre médecin. N'hésitez pas à leur demander des précisions sur les points qui ne vous paraîtraient pas suffisamment clairs et à leur demander des informations supplémentaires sur votre cas particulier. Les informations contenues dans cette fiche sont générales; elles ne sont pas forcément adaptées à votre cas particulier. Ce document ne se substitue pas à la notice d'information des médicaments qui vous ont été prescrits et administrés ni aux recommandations des autorités de santé ou à celles des sociétés savantes. Pour plus d'information sur l'immuno-thérapie, veuillez consulter votre médecin ou votre pharmacien.

MES PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Service :
Nom, prénom du patient :
Oncologue :

 Nature du rendez-vous : Date : Heure : Consignes :	Commentaires ou rendez-vous associés ✎
 Nature du rendez-vous : Date : Heure : Consignes :	Commentaires ou rendez-vous associés ✎
 Nature du rendez-vous : Date : Heure : Consignes :	Commentaires ou rendez-vous associés ✎
 Nature du rendez-vous : Date : Heure : Consignes :	Commentaires ou rendez-vous associés ✎
 Nature du rendez-vous : Date : Heure : Consignes :	Commentaires ou rendez-vous associés ✎
 Nature du rendez-vous : Date : Heure : Consignes :	Commentaires ou rendez-vous associés ✎

